

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

AMENDEMENT

N ° CF686

présenté par
M. Pancher, M. Brial, M. Lassalle et M. Molac

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 18, insérer l'article suivant:

Mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.